

Séance du Grand Conseil

Mardi 17 février 2015

de 9 h.30 à 17 h.00

Procès-Verbal

OA = objet adopté sans modification

OA+M = objet adopté avec modification

RET = objet retiré

REF = objet refusé

REF-EM = objet refusé à l'entrée en matière

TRAITE = objet traité

RENV-T = objet renvoyé par manque de temps

RENV-C = objet renvoyé pour complément d'information

RENV-SD = objet renvoyé suite débat

RENV-COM = objet renvoyé en commission

RENV-CE = objet renvoyé au Conseil d'Etat

Les points 20 à 29 seront traités dès 14 h 00

Groupe agricole de 12h15 à 13h45

Apéritif offert par les Fromagers vaudois à 17h00

Décision	N°		Dépt.	Rapporteurs maj. + min.	Date de renvoi
	1.	Communications M. le Président lit la lettre de démission de Commission thématique des affaires extérieures au 27 février 2015 de M. le député Gérard Mojon. Le Bureau procédera à son remplacement sur proposition de son groupe politique.			
	2.	Dépôts Pétition pour que les barrières pare-neige soient reposées; Pétition en faveur de la famille Cil. Interpellations: Stéphane Montangero et consorts, Frédéric Borloz, Valérie Induni et consorts, Suzanne Jungclaus Delarze, Christelle Luisier Brodard et consorts, Julien Eggenberger et consorts, Simple question: Alexandre Rydlo.			
RENV-CE	3.	(15_INT_342) Interpellation Christiane Jaquet-Berger et consorts - A quoi rime la limitation de l'âge d'engagement des assesseurs des Justices de Paix ? (Pas de développement)			
RENV-CE	4.	(15_INT_338) Interpellation Frédéric Borloz - Prosélytisme et culture générale à l'EPSIC (Développement)			
RENV-CE	5.	(15_INT_341) Interpellation Jean-Michel Dolivo - Aide et soins à domicile : la paperasse doit-elle passer avant le temps disponible pour le-la patient-e ? (Développement)			
RENV-CE	6.	(15_INT_344) Interpellation Alice Glauser - Le SAN se rend-il compte des graves dégâts qu'il occasionne ? (Développement)			
RENV-CE	7.	(15_RES_020) Résolution Martine Meldem et consorts - Un canton sans OGM, c'est bien, une Suisse sans OGM, c'est mieux ! (Développement) Cosignée par au moins vingt députés, la résolution est soumise au vote et est acceptée avec quelques abstentions et une opposition. Consistant en un vœu, elle est ainsi transmise au Conseil d'Etat qui a trois mois pour informer le Grand Conseil de la suite qui lui sera donnée.			

Procès-Verbal

OA = objet adopté sans modification

OA+M = objet adopté avec modification

RET = objet retiré

REF = objet refusé

REF-EM = objet refusé à l'entrée en matière

TRAITE = objet traité

RENV-T = objet renvoyé par manque de temps

RENV-C = objet renvoyé pour complément d'information

RENV-SD = objet renvoyé suite débat

RENV-COM = objet renvoyé en commission

RENV-CE = objet renvoyé au Conseil d'Etat

Décision	N°		Dépt.	Rapporteurs maj. + min.	Date de renvoi
RENV-COM	8.	(15_MOT_061) Motion Pierre-André Pernoud et consorts au nom des groupes UDC, PLR et Vert'libéraux - Amnistie fiscale / procédure simplifiée (Développement et demande de renvoi en commission avec au moins 20 signatures) Cosigné par au moins vingt députés, la motion est renvoyée directement à l'examen d'une commission chargée de préavis sur sa prise en considération et son renvoi au Conseil d'Etat.			
RENV-COM	9.	(15_POS_105) Postulat François Payot et consorts - Pour une réalisation d'une aire de repos - restoroute sur l'A5 à Concise (Développement et demande de renvoi en commission avec au moins 20 signatures) Cosigné par au moins vingt députés, le postulat est renvoyé directement à l'examen d'une commission chargée de préavis sur sa prise en considération et son renvoi au Conseil d'Etat.			
RENV-COM	10.	(15_POS_104) Postulat Jean-Michel Dolivo et consorts - Le Revenu déterminant unifié (RDU) répond-t-il aux objectifs poursuivis par la loi ? (Développement et demande de prise en considération immédiate) La demande de renvoi au Conseil d'Etat (oui) est opposée à une demande de renvoi en commission (non) : la demande de renvoi au Conseil d'Etat est préféré par 60 oui, 59 non et 4 abstentions. Au vote nominal, le précédent résultat est infirmé par 61 oui, 65 non et 5 abstentions. Ce postulat est ainsi renvoyé en commission chargée de préavis sur sa prise en considération et son renvoi au Conseil d'Etat.			

Procès-Verbal

OA = objet adopté sans modification

OA+M = objet adopté avec modification

RET = objet retiré

REF = objet refusé

REF-EM = objet refusé à l'entrée en matière

TRAITE = objet traité

RENV-T = objet renvoyé par manque de temps

RENV-C = objet renvoyé pour complément d'information

RENV-SD = objet renvoyé suite débat

RENV-COM = objet renvoyé en commission

RENV-CE = objet renvoyé au Conseil d'Etat

Décision	N°		Dépt.	Rapporteurs maj. + min.	Date de renvoi
OA+M	11.	<p>(162) Exposé des motifs et projets de lois</p> <ul style="list-style-type: none"> - modifiant la loi du 4 juillet 2006 sur l'exécution des condamnations pénales (LEP) – Suites du rapport d'enquête administrative sur le drame de Payerne - modifiant la loi du 7 novembre 2006 sur l'exécution de la détention avant jugement - modifiant la loi du 29 mai 1985 sur la santé publique et Rapport du Conseil d'Etat au Grand Conseil sur le postulat Jacques-André Haury et consorts au nom de la Commission de haute surveillance du Tribunal cantonal demandant deux modifications rapides de la LEP à la suite du drame de Payerne. (Suite des débats)(1er débat) <p>(1er débat, suite des débats) : art 33e, al. 2, amdt com accepté; al. 3, lit.a, amdt Tschopp refusé par 46 oui, 61 non et 11 abstentions, al. 3, amdts com acceptés par 103 oui, 3 non et 1 abstention; al. 4, amdt com accepté. Art. 33e amendé accepté avec quelques oppositions. Art. 33f, al. 1, amdts com acceptés par 88 oui, 2 non et 1 abstention ; al. 2, amdt com accepté par 89 oui, 2 non et 1 abstention; al. 3 amdt com accepté à l'unanimité. Art. 33f amendé accepté avec quelques avis contraires et une opposition. Art. 33g accepté. Art. 34 accepté. Art. 36 (abrogation) accepté. Art. 37 (abrogation) accepté. Art. 38, al. 4 (nouveau), amdt com accepté à l'unanimité. Art. 38 amendé accepté. Art. 39a accepté. Fin du 1er débat.</p> <p>Projet de loi sur l'exécution de la détention pénale : entrée en matière acceptée à l'unanimité. Art. 17a (nouveau), amdt com accepté avec deux avis contraires. Art. 20 accepté. Fin du 1er débat.</p> <p>Projet de loi sur la santé publique : entrée en matière acceptée à l'unanimité. Art. 23b (abrogation) accepté. Art. 23c (abrogation) accepté. Art. 56c (abrogation) accepté. Fin du 1er débat.</p>	DIS.	Mattenberger N.	
OA	12.	<p>(163) Rapport du Conseil d'Etat et du Tribunal Cantonal au Grand Conseil : Bilan sur la réforme cas lourds</p> <p>Les conclusions du rapport de la commission (acceptation du rapport du Conseil d'Etat) sont acceptées avec un avis contraire.</p>	DIS.	Mattenberger N.	
RENV-T	13.	<p>(14_MOT_055) Motion Albert Chapalay et consorts - Modification du mode de perception de la participation des communes à la facture sociale</p>	DIS, DSAS	Cherbuin A.	03/03/2015

Séance du Grand Conseil

Mardi 17 février 2015

de 9 h.30 à 17 h.00

Procès-Verbal

OA = objet adopté sans modification

OA+M = objet adopté avec modification

RET = objet retiré

REF = objet refusé

REF-EM = objet refusé à l'entrée en matière

TRAITE = objet traité

RENV-T = objet renvoyé par manque de temps

RENV-C = objet renvoyé pour complément d'information

RENV-SD = objet renvoyé suite débat

RENV-COM = objet renvoyé en commission

RENV-CE = objet renvoyé au Conseil d'Etat

Décision	N°		Dépt.	Rapporteurs maj. + min.	Date de renvoi
RENV-T	14.	(177) Rapport du Conseil d'Etat au Grand Conseil • sur le postulat Nicolas Rochat "Hausse des primes d'assurance-maladie, une solution cantonale s'impose !" (11_POS_289) et Réponse du Conseil d'Etat • à la pétition pour la transparence et l'équité dans l'assurance-maladie et pour des primes reflétant vraiment les coûts des soins (08_PET_025) ; • à la résolution des Présidents des groupes politiques sur le non-remboursement des primes d'assurance-maladie (13_RES_005); • à la détermination Nicolas Rochat sur la réponse du Conseil d'Etat à son interpellation "Transferts des réserves excédentaires des caisses maladie : quelle SUPRAsolidarité en faveur des assuré-e-s vaudois-e-s" (10_INT_420)	DSAS.	Borloz F.	03/03/2015
RENV-T	15.	(14_INT_294) Réponse du Conseil d'Etat à l'interpellation Jean-Marie Surer et consorts - Factures de la CSS payées à tort, à qui la responsabilité ?	DSAS.		03/03/2015
RENV-T	16.	(12_INT_015) Réponse du Conseil d'Etat à l'interpellation Christa Calpini - Quel avenir pour les physiothérapeutes indépendants dans le Canton de Vaud ?	DSAS.		03/03/2015
RENV-T	17.	(14_PET_027) Pétition pour un financement des partis réglementé, transparent et juste	DSAS, DIS	Ruch D. (Majorité), Dupontet A. (Minorité)	03/03/2015
RENV-T	18.	(GC 056) Exposé des motifs et projet de loi du Grand Conseil modifiant la loi sur le Grand Conseil du 8 mai 2007 et Rapport du Grand Conseil sur la motion François Brélaz et consorts proposant de définir clairement la notion de groupe politique dans la Loi sur le Grand Conseil (1er débat)	GC	Wyssa C.	03/03/2015

Séance du Grand Conseil

Mardi 17 février 2015

de 9 h.30 à 17 h.00

Procès-Verbal

OA = objet adopté sans modification

OA+M = objet adopté avec modification

RET = objet retiré

REF = objet refusé

REF-EM = objet refusé à l'entrée en matière

TRAITE = objet traité

RENV-T = objet renvoyé par manque de temps

RENV-C = objet renvoyé pour complément d'information

RENV-SD = objet renvoyé suite débat

RENV-COM = objet renvoyé en commission

RENV-CE = objet renvoyé au Conseil d'Etat

Décision	N°		Dépt.	Rapporteurs maj. + min.	Date de renvoi
RENV-T	19.	(GC 085) Exposé des motifs et projet de décret ordonnant la convocation des électeurs pour se prononcer sur la modification de l'art. 93 de la Constitution du Canton de Vaud du 14 avril 2003 (Cst-VD) et Exposé des motifs et projet de loi du Grand Conseil modifiant la loi du 16 mai 1989 sur l'exercice des droits politiques (LEDP) et Rapport du Grand Conseil sur la motion Régis Courdesse et consorts au nom du groupe vert'libéral demandant une modification de l'article 61, lettre a, chiffres 1 et 2, de la loi sur l'exercice des droits politiques(1er débat)	GC	Wyssa C.	03/03/2015
REF	20.	(14_MOT_040) Motion Jean-Michel Dolivo et consorts pour la transparence des rémunérations dans le secteur subventionné vaudois Les conclusions du rapport de la majorité de la commission (prise en considération de la motion et renvoi au Conseil d'Etat) sont refusées par 54 oui, 68 non et 6 abstentions.	DFIRE	Pillonel C. (Majorité), Bory M.A. (Minorité)	
TRAITE	21.	(14_INT_263) Réponse du Conseil d'Etat à l'interpellation Denis Rubattel - Nominations dans les Conseils d'administration : les compétences priment-elles véritablement ?	DFIRE.		
REF	22.	(14_MOT_046) Motion Guy-Philippe Bolay et consorts pour une meilleure prise de conscience des amendements budgétaires à la hausse Une demande de transformation de la motion en postulat est acceptée par 88 oui, 30 non et 6 abstentions. Les conclusions du rapport de la majorité de la commission (prise en considération de la motion transformée en postulat et renvoi au Conseil d'Etat) sont refusées par 47 oui, 79 non et 2 abstentions.	DFIRE	Berthoud A. (Majorité), Renaud M. (Minorité)	
RENV-CE	23.	(14_POS_061) Postulat Vassilis Venizelos pour appliquer une bonne règle à des sites d'exception Les conclusions du rapport de la commission (prise en considération du postulat et renvoi au Conseil d'Etat) sont acceptées à l'unanimité.	DFIRE, DFJC	Capt G.	

Séance du Grand Conseil

Mardi 17 février 2015

de 9 h.30 à 17 h.00

Procès-Verbal

OA = objet adopté sans modification

OA+M = objet adopté avec modification

RET = objet retiré

REF = objet refusé

REF-EM = objet refusé à l'entrée en matière

TRAITE = objet traité

RENV-T = objet renvoyé par manque de temps

RENV-C = objet renvoyé pour complément d'information

RENV-SD = objet renvoyé suite débat

RENV-COM = objet renvoyé en commission

RENV-CE = objet renvoyé au Conseil d'Etat

Décision	N°		Dépt.	Rapporteurs maj. + min.	Date de renvoi
RENV-CE	24.	(14_POS_065) Postulat Yves Ferrari et consorts pour une politique cohérente de conservation du patrimoine architectural et archéologique Les conclusions du rapport de la majorité de la commission (prise en considération du postulat et renvoi au Conseil d'Etat) sont acceptées à l'unanimité.	DFIRE	Chevalley C.	
RENV-CE	25.	(14_POS_066) Postulat Jérôme Christen pour une véritable politique de préservation du patrimoine architectural et archéologique dans le canton de Vaud Les conclusions du rapport de la majorité de la commission (prise en considération du postulat et renvoi au Conseil d'Etat) sont acceptées à l'unanimité.	DFIRE	Chevalley C.	
TRAITE	26.	(13_INT_169) Réponse du Conseil d'Etat à l'interpellation José Durussel - Sécurité des sites et monuments historiques, attention danger, on ferme !	DFIRE.		
TRAITE	27.	(14_INT_260) Réponse du Conseil d'Etat à l'interpellation Jean-Marc Chollet - A qui profitera la vente du courant électrique produit par des panneaux photovoltaïques posés ou à poser sur des bâtiments de l'Etat de Vaud ?	DFIRE.		
TRAITE	28.	(14_INT_272) Réponse du Conseil d'Etat à l'interpellation Julien Eggenberger - Les Vaudoises et Vaudois paieront-ils les amendes des banques ?	DFIRE.		
TRAITE	29.	(14_INT_287) Réponse du Conseil d'Etat à l'interpellation Vassilis Venizelos - Un impôt heureux, une fiscalité durable	DFIRE.		

Le (La) président-e :

Le (La) secrétaire :